



CHAMBRE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE LAGONAIRE
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE



FORMULAIRE DE DECLARATION DES CHEPTELS (Exploitant Individuel)

Déclaration sur l'honneur de cheptel pour un exploitant individuel (à renouveler tous les ans)

Date :

Nom de l'exploitant :

Numéro de carte :

Commune :

Type d'animal	Nombre d'Unité
Bovins viandeux	
Vaches allaitantes	
Porcs charcutiers	
Porcelets	
Truies	
Caprins	

NB : Les chevaux, poules pondeuses, vaches laitières ne sont pas éligibles au tourteau.

- ✓ Je déclare que les données transmises sont conformes à la réalité de mon cheptel.
- ✓ Je suis informé que des contrôles pourront être effectués sur mon exploitation et dans le cas d'une différence significative entre ma déclaration et la réalité, non justifiée, voir mon accès au tourteau limité ou supprimé.
- ✓ Je suis informé que je ne commande pas à l'Huilerie de Tahiti via un groupement.
- ✓ Je ne commande à l'Huilerie de Tahiti que la quantité que mon cheptel a besoin pour la durée d'un mois.
- ✓ J'adhère à la répartition équitable par cheptel de l'Huilerie de Tahiti.
- ✓ Dans le cas où j'ai trop de tourteau pour mon seul cheptel, j'informe l'Huilerie de Tahiti de diminuer mes quotas pour privilégier ceux qui ont un élevage qui en sont plus dépendant.
- ✓ Je ne revends pas les sacs de tourteau obtenus par l'Huilerie de Tahiti sauf accord exceptionnel du service.
- ✓ L'Huilerie de Tahiti se réserve le droit de modifier les quantités de tourteau par cheptels et par mois selon certains cas particuliers : problématiques fret, problématique d'approvisionnement en tourteau...
- ✓ Dans le cas d'un manque de production en tourteau, les association ou coopératives d'élevage présentes sur l'île concernées seront prioritaires.

Option : Je souhaite passer une commande de tourteau et demande qu'elle soit organisée par l'éleveur certifié CAPL [nom de l'éleveur : _____],
numéro de carte CAPL [numéro de carte CAPL : _____].

Signature (mention lu et approuvé) :

Pour information :

Type d'animal	Consommation en tourteau maximum conseillée par jour par animal (kg)
Bovins viandeux	2,5
Vaches allaitantes	1,7
Vaches laitières	Pas de tourteau à cause des potentielles aflatoxines
Porcs charcutier	0,5
Porcelets	0,15
Truie	0,4
Caprins	0,15
Poules	Pas de tourteau à cause des potentielles aflatoxines